

**Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Information importante pour tous les fournisseurs de services supplémentaires**

Juin 2016

Le présent bulletin vise à confirmer les produits et services supplémentaires qui sont couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Plus de détails sont disponibles dans le tableau des avantages de la couverture supplémentaire au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>.

Veillez communiquer cette information aux membres de votre association.

La couverture supplémentaire est similaire à la couverture offerte par les provinces et les territoires aux personnes bénéficiant de l'aide sociale, incluant les services tels que :

- les soins de la vue limités et les soins dentaires urgents;
- les soins à domicile et les soins de longue durée;
- les services fournis par des professionnels de soins paramédicaux, y compris les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes et les physiothérapeutes;
- les appareils d'aide fonctionnels, les fournitures et les équipements médicaux, notamment :
 - l'équipement orthopédique et prosthétique;
 - les aides à la mobilité;
 - les prothèses auditives;
 - les fournitures pour diabétiques;
 - les fournitures pour l'incontinence;
 - les fournitures servant à administrer l'oxygène.

Veillez noter que certaines restrictions ou exceptions s'appliquent.

Si vos membres ou vous-même avez des questions, ou si vous souhaitez en savoir plus sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n'hésitez pas à téléphoner à notre Service à la clientèle au **1-888-614-1880** ou à nous envoyer un courriel à CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca.

De plus, vous pouvez visiter le site Web de Croix Bleue Medavie au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca> pour accéder à des guides, des bulletins et d'autres renseignements importants sur le PFSI.